



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 8-4-23

Au Conseil communal de et à Chavornay

81.04.01/PAD/sw

Chavornay, le 11 juillet 2023

**Chavornay, périmètre industriel, SICPA SA – Réseau d'eau potable et de défense incendie – Remplacement de conduites et de bornes hydrantes -
Demande de crédit**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal le remplacement de conduites d'eau potable et de bornes hydrantes afin de satisfaire aux exigences de la défense incendie dans le périmètre de l'entreprise SICPA SA.

Préambule

Lors d'une révision générale des installations de défense incendie « Sprinkler » installées sur ce site industriel, il en a résulté que les prescriptions actuelles de protection incendie (AEAI) ne sont pas respectées.

Dès lors, des travaux de réfection de l'alimentation, spécifiquement pour l'augmentation du diamètre des canalisations de la boucle à l'intérieur du site, ont été exigés par l'ECA. Ce qui, après exécution répondra aux besoins hydrauliques (débit/pression) de cette installation fixe d'extinction automatique à eau.

Alimentation principale du site

Le périmètre concerné est alimenté par le réseau de distribution principal de la Commune de Chavornay par deux conduites distinctes, toutes les deux en fonte, d'un diamètre de 200mm et posées en 1960. Le réseau bouclé à l'intérieur du site comporte des canalisations en fonte, de diamètre 125mm et posées entre 1981 et 1986. Plusieurs bornes hydrantes sont alimentées par ces dernières.

Spécificité du projet

Au sens des différents articles de la Loi sur la Distribution de l'Eau (LDE), les installations projetées excèdent les obligations légales du distributeur (la Commune) pour la fourniture d'eau potable et d'eau pour la défense incendie aux bâtiments du propriétaire (SICPA SA).

Le projet sera financé par la Commune de Chavornay et refacturé à 100% au propriétaire SICPA SA étant donné que les travaux sortent de l'obligation légale du distributeur d'eau.

Toutefois, les frais de déplacement et de remplacement de la borne hydrante N° 64, seront entièrement pris en charge par la Commune de Chavornay (~ CHF 20'000.-).

La subvention octroyée et versée par l'ECA à la Commune de Chavornay sera rétrocédée au propriétaire SICPA SA, après déduction de la part liée aux travaux de la BH64.

La Commune de Chavornay sera le « maître d'ouvrage ». De ce fait, la subvention de l'ECA pourra être obtenue.

Une convention réglant ces divers points a été établie.

Descriptif du projet

Les canalisations en fonte, de diamètre 125mm du réseau bouclé à l'intérieur du site seront remplacées par des conduites en Polyéthylène de type PE100 de diamètre extérieur de 315mm et sur environ 660 mètres linéaires.

Il est également prévu le remplacement des sept bornes hydrantes existantes, dont six à l'intérieur du site du propriétaire. Leur position respective a été revue avec le service du feu régional (SDISPO) et l'ECA.

Les travaux devront dans la mesure du possible, impacter le minimum possible le fonctionnement de l'exploitation, en procédant à des étapes de remplacement de la boucle par tronçons.

Hygiène de l'eau

La consommation journalière des bâtiments raccordés sur le réseau bouclé à l'intérieur du site de SICPA est supérieure au volume d'eau contenu dans le réseau. Le renouvellement afin de garantir l'hygiène de l'eau potable est donc assuré quotidiennement par le soutirage des différentes installations des bâtiments concernés.

Coût du projet

Concernant les coûts du remplacement des conduites d'eau potable et des bornes hydrantes, une demande de participation a été adressée à l'ECA. Une somme d'environ CHF 139'000.- est estimée. Le versement de l'ECA interviendra en fin de travaux sur présentation des factures finales et plans de révision des ouvrages exécutés.

Descriptif des travaux	TTC - CHF
Travaux de génie civil – GC	352'000
Travaux d'appareillage – Sanitaire	346'000
Sous total 1	698'000
Etude du projet, demandes d'autorisations, appel d'offres, projet d'exécution, travaux géométriques et direction des travaux	100'000
Sous total 2	798'000
Divers & imprévus ~10%	80'000
Coût total TTC	878'000

Financement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans pour la partie BH n° 64.

Charges annuelles pour la partie BH n° 64

Amortissement	CHF 20'000.- : 10	CHF	2'000.-
Intérêt annuel moyen	CHF 20'000.- x 2%	CHF	400.-
Charges annuelles moyennes		CHF	2'400.-

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 8-4/23,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de bornes hydrantes dans le périmètre SICPA SA,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 878'000.00,
- de régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans pour la partie BH n° 64.

La syndique

Le secrétaire





Délégué de la Municipalité : M. Pascal Desponds, Municipal, 079 205 27 24

Situation actuelle du site SICPA SA – Extrait du PDDE

